

Le développement des bâtiments d'exploitation est un enjeu fort pour l'avenir de l'agriculture et des paysages en Corse.

Outil de compétitivité essentiel pour les agriculteurs et les éleveurs, la modernisation des bâtiments agricoles doit également prendre en compte les facteurs environnementaux incluant les approches paysagères et architecturales.



Tenir compte du patrimoine bâti existant

Privilégier autant que possible une implantation dans l'environnement bâti existant. Que ce soit à l'entrée ou au milieu d'un village, il faut privilégier la continuité avec les constructions existantes, être vigilant quant aux proportions, à la composition architecturale et aux matériaux utilisés.

Proposer une volumétrie cohérente et des matériaux et des couleurs adaptés à l'environnement bâti et naturel

Eviter les implantations de bâtiment trop hautes (sommets ou ligne de crête) ou isolées, les volumes imposants visibles de loin et les couleurs trop vives

S'implanter dans la topographie du site

Bien implanter son bâtiment sur le terrain pour préserver le maximum d'espace libre et limiter la consommation d'espace agricole. Tenir compte des atouts du relief existant pour implanter permet de gérer au mieux les terrassements à réaliser, de se protéger des vents dominants et de la pluie et de réduire l'impact visuel de construction parfois visibles de très loin. Cela permet aussi de proposer une organisation de l'exploitation et une architecture qui valorisent l'espace et l'outil de travail.

Soigner les accès

Favoriser l'intégration paysagère et mettre en valeur les abords de l'exploitation

Le végétal joue un rôle prépondérant dans la composition du paysage rural proche et lointain. Il faut veiller à le préserver, voire le compléter si nécessaire afin d'intégrer au mieux les bâtiments dans leur environnement et les protéger ainsi des intempéries. De même, les abords participent pleinement à l'image de l'exploitation et leur traitement permet de mettre en valeur les bâtiments et de bénéficier de lieux de travail organisés et agréables.

le bâti agricole, image d'une activité et d'un territoire

La concentration et le développement des élevages et des exploitations agricoles d'une part et les évolutions réglementaires et techniques d'autre part, suscitent des besoins de bâtiments agricoles performants et de grandes dimensions. En parallèle, ces besoins, liés à l'évolution et la modernisation rapide des modes d'exploitation agricole participent activement à la mutation mais aussi à la banalisation des zones rurales.

Le bâti agricole contemporain est volumineux et standardisé, et construire un bâtiment d'exploitation est un acte qui impacte fortement et durablement le paysage.

Il est possible malgré tout de réussir leur intégration tout en alliant modernité et qualité de réalisation.

Le respect de quelques principes simples liés notamment à l'implantation du bâtiment dans le site, à son insertion paysagère et au traitement de ses façades et toitures, permet d'enrichir le projet et d'atténuer l'impact de la construction dans son environnement direct et dans le territoire.

faire les bons choix

Il est important d'évaluer en amont les besoins et nécessités de l'exploitation en établissant un programme et un cahier des charges précis. Des architectes spécialisés sont prêts à vous accompagner dans vos besoins.

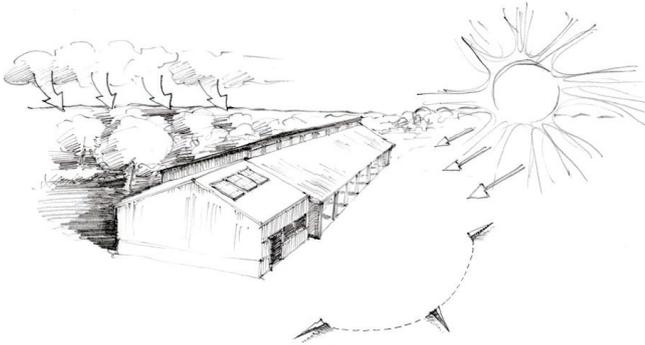
La localisation et l'implantation doivent être réfléchies en regroupant les bâtiments d'une même exploitation pour réduire la consommation d'espace agricole, limiter les déplacements au sein de l'exploitation, diminuer les conflits de voisinage en prenant en compte la localisation d'habitation de tiers. La localisation doit être pertinente selon l'activité. Ainsi les bâtiments liés à la transformation n'ont pas vocation à être construits en site isolé. Pour les constructions hébergeant des animaux, celles-ci doivent être notamment compatibles avec les réglementations sanitaires départementale et environnementale.

L'intégration paysagère des bâtiments agricoles est primordiale, car ils ont souvent un impact très fort sur le paysage. Afin d'intégrer le mieux possible les nouveaux bâtiments agricoles, voir d'atténuer l'impact des bâtiments existants, trois points essentiels sont à respecter pour concilier fonctionnalité du bâti et intégration paysagère :

- le choix de l'implantation du bâtiment par rapport aux différents éléments du site et du terrain (topographie, vues, voies d'accès, vents dominants, ...) et notamment, en priorité, le regroupement avec le bâti existant.
- la végétalisation des abords.
- la volumétrie et l'architecture du bâtiment, le choix des matériaux et des couleurs adaptées à l'environnement du site d'implantation, notamment celle des toitures.

Vous devez également prendre en compte les différentes réglementations en vigueur lors de l'élaboration du projet. Les services de l'État et les chambres d'agriculture sont là pour vous conseiller.

tenir compte de l'orientation



Composer avec le climat, ses avantages et ses contraintes

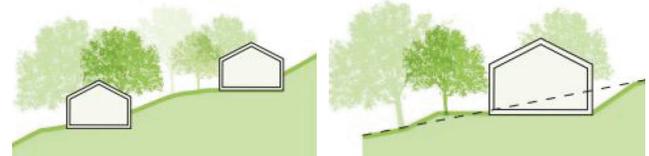
- pour les bâtiments d'élevage et le confort des animaux, une orientation sud/sud-est des façades semi-ouvertes assurera un meilleur ensoleillement et une meilleure ventilation, propice à la stabulation semi-ouverte;
- pour un bâtiment fermé, le faitage doit être sur l'axe Sud-Ouest, Nord-Est pour avoir une des grandes façades exposée aux vents dominants.
- privilégier une exposition plein sud pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture;
- récupérer et utiliser les eaux pluviales;

s'inscrire dans la pente



Privilégier les implantations traditionnelles

- à flanc de coteau et à mi-pente, en parallèle aux courbes de niveaux, en encastrement dans le terrain naturel et en limitant les constructions sur remblais.
- en cas de forte pente, si plusieurs bâtiments sont prévus, une disposition en terrasse est préférable à la création d'une seule plateforme nécessitant un remblais important;
- à moindre terrassement pour les bâtiments avec une ligne de faitage parallèle aux courbes de niveaux.



les abords et l'insertion paysagère



Les abords valorisent l'exploitation

- le traitement paysager des abords permet de mettre en valeur les bâtiments et de bénéficier de lieux de travail organisés et agréables.
- délimiter la zone bâtie des parcelles avoisinantes avec une clôture ou une haie. Cela permet de séparer le privé de l'activité agricole tout en protégeant l'exploitation des actes de malveillance. Si le second plan est composé d'une prairie, elle peut également être plantée de quelques arbres fruitiers.
- Le traitement de l'entrée et des accès est important pour la perception de votre exploitation. Inspirez-vous des éléments qui composent le paysage avoisinant : une haie taillée ou libre peut se poursuivre de part et d'autre du chemin d'accès, un arbre isolé peut servir de point de repère vu de loin, une simple clôture agricole peut souligner le tracé du chemin...

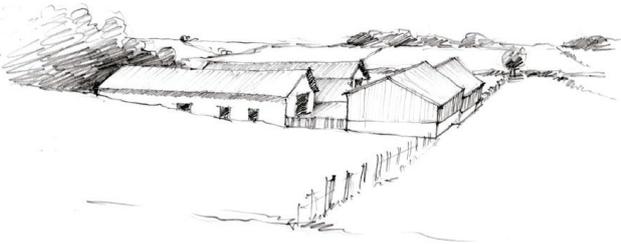
Maintenir ou recréer un écran paysager

- adosser un bâtiment volumineux à une structure arborée existante ou créée à l'occasion de l'aménagement (haies vives, massifs boisés, essences locales) permet de minimiser son impact visuel dans le paysage mais aussi de le protéger contre les intempéries (haie brise-vent).



volumes et toitures

crédits © caue71



crédits © caue75

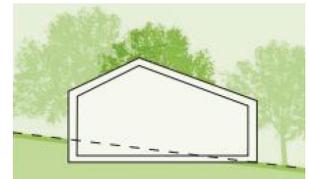


Des volumes cohérents

- à l'image des granges traditionnelles, on favorisera une volumétrie simple;
- on préférera la juxtaposition de plusieurs volumes à un seul gros volume, souvent disproportionné dans l'environnement existant, en dissociant les espaces fonctionnels (stockage, salle de traite, stabulation...). On privilégiera des volumes parallèles ou perpendiculaires, de taille différenciée plutôt que l'allongement d'un seul et même volume ;

Toitures, quelles pentes?

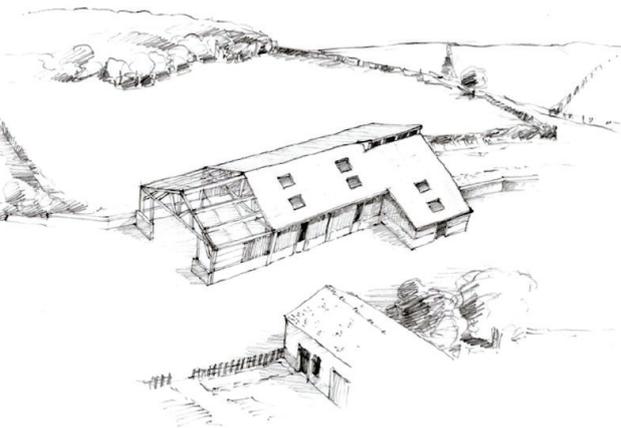
- les bâtiments agricoles sont le plus souvent perçus par leur toiture et leur volume : les pentes et orientations de toiture se rapprocheront le plus possible de celles des bâtiments traditionnels, créant ainsi un lien avec l'existant;
- on pourra privilégier les pentes de toitures plus longues dans le sens de la pente : en décalant l'axe de faitage du bâtiment on limite la hauteur de la façade dans la pente et on favorise son assise visuelle dans le sol, assurant ainsi une meilleure intégration au relief.
- Le prolongement de l'une des pentes pourra également être mis à profit pour créer un auvent de protection ou une circulation ajourée;
- sur terrain plat, les toitures à deux pente pourront être identiques, avec une inclinaison d'au moins 25%.



crédits © caue76

la composition des façades

crédits © caue71



Ouvertures

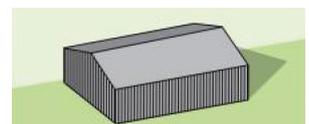
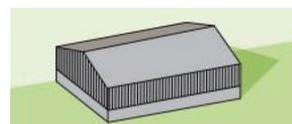
- aligner les portes suivant la même hauteur permet l'utilisation d'une seule bavette de protection.
- Horizontalement, les linteaux des portes et fenêtres seront préférentiellement alignés. On privilégiera des fenêtres de hauteur identiques afin d'aligner les appuis.
- verticalement, autant que possible, on alignera les ouvertures par travées.



crédits © caue76

Soubassement

- le soubassement, partie très exposée (humidité, chocs,...), permet d'asseoir le bâtiment et d'assurer son étanchéité;
- on privilégiera une proportion de soubassement de 1/4 à 1/3 de la hauteur du mur pour 2/3 de bardage. On évitera ainsi des hauteurs de soubassement trop importantes.
- Si le bâtiment est visible depuis l'espace public, la façade pourra être entièrement bardée;
- pour la couleur du soubassement on cherchera à se rapprocher des teintes du bâti local.



crédits © caue76

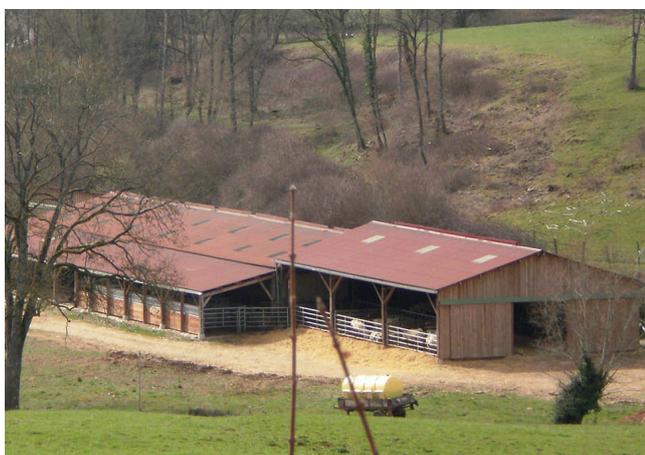


crédits © raine.fr

matériaux et couleurs



crédits © caue45



crédits © caue71



Les matériaux mats et texturés (bois, béton, maçonnerie enduites et pierre) vieillissent bien en général.

Les bardages en bois

- le bois est un matériau performant pour le bien-être animal: utilisé en paroi, il favorise la régulation thermique des enceintes d'élevage, ralentit leur refroidissement l'hiver ou leur réchauffement trop rapide en été et supprime les phénomènes de condensation et de ponts thermiques;
- matériau économique et durable, il est possible de varier les styles de pose selon que l'on désire un bardage ajouré ou étanche, vertical ou horizontal (à clin, à la suédoise, ...);
- mieux vaut privilégier les essences de bois n'ayant pas besoin d'être traitées (chêne et douglas purgés d'aubier) ou des traitements écologiques (thermiquement ou par oléothermie). Éviter les lasures et peintures qui devront être refaites régulièrement.
- l'absence de traitement conduit au grisaillement du bois (action des rayons solaires) qui ne porte aucunement préjudice à sa durabilité. S'intégrant de façon naturelle dans le paysage, les différentes teintes qu'il peut prendre au fil du temps participent à son intégration paysagère.

Les couvertures

- une toiture plus sombre que les murs (comme c'est traditionnellement le cas), éventuellement débordante du côté des façades « principales », permet d'asseoir visuellement le bâtiment.
- les plaques de ciment ou en tôle nervurée peuvent être utilisées pour les grandes surfaces et les tuiles canal pour les toitures plus petites.

Les couleurs

- on optera toujours pour des teintes en rapport avec les constructions avoisinantes. Les tons mats permettent de se rapprocher des couleurs dominantes du bâti et du paysage environnant. On proscriera les teintes vives et les matériaux réfléchissants, trop visibles de loin et qui impactent fortement le paysage.



RÉGLEMENTATION

> Renseignez-vous auprès de votre mairie

Vous avez un projet de construction en zone agricole.

Selon le Code de l'urbanisme, une zone agricole est par nature inconstructible car réservée à l'activité qui lui est dédiée : l'agriculture.

Etre agriculteur ne donne donc pas automatiquement droit à construire en zone agricole mais par dérogation et sous certaines conditions, les constructions nécessaires à l'activité agricole peuvent être autorisées.

La construction d'un bâtiment agricole implique, lors de l'élaboration du projet, la prise en compte des réglementations et documents d'aménagement de niveau supérieur en vigueur sur le territoire d'implantation.

Parmi celles-ci, on peut citer :

- les Lois « Littoral » et « Montagne »,
- le PADDUC,
- le SCOT (en projet pour la micro région de Balagne),
- les P.L.U. et les Cartes Communales,
- les Plans de Prévention contre les Risques (PPR) : inondation, feux de forêt,
- les règles sanitaires et environnementales : règlement sanitaire départemental, régime des installations classées.

En outre, depuis l'adoption de la loi ELAN en 2018, **les constructions ou installations nécessaires aux activités agricoles ou forestières ou aux cultures marines peuvent être autorisées avec l'accord de l'autorité administrative compétente de l'État, après avis de la commission régionale «le conseil des sites de Corse» formation de la nature, des paysages et des sites et de la commission territoriale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en Corse (CTPNAF).**

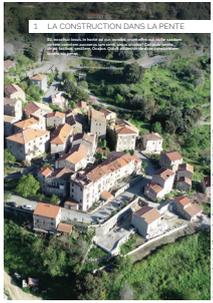
Le principe étant que les constructions ne doivent pas porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages. A ce titre, votre demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire) devra recevoir un avis favorable de ces commissions.

Le défaut d'autorisation constitue une infraction susceptible d'entraîner des poursuites et la dépose des travaux effectués.

Dans les espaces protégés, notamment dans les ZPPAUP, Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ou dans le périmètre d'un Monument Historique (Abords ou PDA), **la demande d'autorisation d'urbanisme ou la demande d'enseigne requiert l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.**

INFOS & CONTACTS

EN COMPLÉMENT DE LA FICHE 2



01
la construction
dans la pente



05
la couleur dans
le paysage local

La grande qualité des paysages de Corse témoigne de l'attention qui a toujours été portée en milieu rural à l'entretien des patrimoines bâti et naturel qui les constituent. Les villages et leur environnement, comme les sites naturels, constituent, par leur diversité et leur richesse, un patrimoine et paysager architectural qu'il convient de protéger et mettre en valeur.

Dans ce sens, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Corse du Sud (UDAP 2A) et la DRAC Corse mettent ces fiches conseils à votre disposition pour vous guider dans vos travaux et vos démarches.

Elles ont pour but d'aider à encadrer les évolutions du cadre bâti et paysager dans l'espace rural, à l'occasion d'opérations d'aménagements urbains, d'extensions ou de constructions neuves. Dans ce sens, elles peuvent venir en complément illustré des règlements d'urbanisme ou des servitudes afin que les constructions et leurs abords concourent à la préservation de la qualité paysagère, architecturale et patrimoniale des bourgs et villages dans l'espace rural.

LES FICHES CONSEILS BOURGS ET VILLAGES DANS L'ESPACE RURAL EN CORSE

- 01 | la construction dans la pente
- 02 | le bâti agricole en Corse
- 03 | les façades en pierre dans l'espace rural
- 04 | les aménagements dans les villages
- 05 | la couleur dans le paysage local
- 06 | les extensions de village
- 07 | la construction neuve
- 08 | les piscines

> à télécharger sur le [site de la DRAC CORSE](#)

> www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Corse/Patrimoine/Les-UDAP

POUR EN SAVOIR PLUS

DRAC CORSE | UDAP2A

Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine de Corse-du-Sud

Tél : 04.95.51.52.09 | Mél : udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr

> Réception du public sur rendez-vous